



Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 31
Nombre de représentés : 07
Nombre de votants : 38

OBJET

Affaire n°2017-029

DELEGATION DU CONSEIL
MUNICIPAL AU MAIRE
COMPLEMENT DE DELEGATION

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 27 mars 2017 et affichée le 28 mars 2017.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 7 8 AVR 2017

LE MAIRE

Olivier HOARAU

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU MARDI 4 AVRIL 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le mardi quatre avril, le Conseil municipal du Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Anne Laure Boyer.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Paulette Lacaptia 1^{ère} adjointe, Mme Dalila Mahé 2^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 3^{ème} adjoint, Mme Annie Mourgaye 5^{ème} adjointe, M. Fayzal Ahmed Vali 6^{ème} adjoint, Mme Annick Le Toullec 8^{ème} adjointe, M. Jean-Claude Maillot 9^{ème} adjoint, M. Armand Mouniata 10^{ème} adjoint, M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint, M. Faustin Galaor, M. Jean Paul Babef, M. Ludovic Latra, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Karine Mounien, M. Wilfrid Cerveaux, Mme Dorisca Tiburce, Mme Karine Infante, M. Brandon Incana, Mme Anne-Laure Boyer, M. Hary Auber, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, M. Patrice Payet, M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe (par M. Fayzal Ahmed Vali 6^{ème} adjoint), Mme Cala M'Rhéhourri 7^{ème} adjointe (par Mme Paulette Lacaptia 1^{ère} adjointe), M. Alain Iafar (par M. Jean Paul Babef), Mme Brigitte Laurestant (par Mme Danila Bègue), Mme Catherine Gossard (par M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint), Mme Bibi-Fatima Anli (par Mme Dorisca Tiburce), Mme Mikaëla Latra (par Mme Anne-Laure Boyer).

Arrivé (s) en cours de séance : Mme Mémouna Patel à 17h08.

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absent (s): Mme Firose Gador.

.....
.....

**DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
COMPLEMENT DE DELEGATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22,

Vu la délibération n°2014-035 du 11 avril 2014 relatif aux délégations du Conseil municipal au Maire,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté a modifié l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, en complétant les délégations par quatre domaines supplémentaires,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et affaires générales » en date du 23 mars 2017,

Vu le rapport présenté en séance du 4 avril 2017 relatif au complément des délégations du Conseil municipal au Maire,

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Auber et M. Jardinot),

DÉCIDE

Article 1 : en application de l'article L2122-22 modifié du code général des collectivités territoriales, de consentir au profit du Maire, les délégations suivantes pour la durée de son mandat :

- demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, dans leurs domaines de compétences respectifs et sans limitation de montant, l'attribution de subventions ;
- procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;
- exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les documents y afférents.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**


Olivier HOARAU